

## Compte-rendu de l'audience du collectif RASED 33 à la DSDEN – 26 janvier 2017

### Présent-es :

pour l'administration ,  
Directeur Académique Adjoint : *M. DURET*  
IEN Adjoint au directeur Académique :  
*M. LAFONT*

pour la délégation,  
**AFPEN** : *Dominique GILET*  
**GRAIG/AME 33** : *David DATCHERRY*  
**AREN33** : *Sandrine SAUTOUR*  
**SNUIPP-FSU** : *Agnès DUMAND*  
**SE-UNSA** : *Cédrine SANCIER*  
**SGEN-CFDT** : *Hugues OBLIN*

Points à l'ordre du jour :

### 1- nouveau schéma d'implantation des RASED (suite au redécoupage des circonscriptions)

Le SNUipp-FSU commence en rappelant la suppression des 150 postes RASED (le gouvernement avait promis de restituer tous les postes supprimés sur le plan national, mais nous en sommes loin)

Il pointe l'aggravation de la difficulté scolaire, liée à une situation sociale dégradée, que la suppression des postes d'enseignants spécialisés n'a fait qu'accroître.

M.DURET parle de moyens donnés au département qui permettraient « des conditions d'encadrement non dégradées », une moitié « quantitative » : pour palier l'évolution démographique, l'autre « qualitative » pour améliorer la qualité d'accueil (dispositif - de 3ans, plus de maîtres que de classes PDMQC, brigade de remplacement...); dit qu'ils ont maintenu le « volume » des enseignant-es de RASED (il en restent 200 sur le territoire)

État provisionnel pour la rentrée 2017 : 162 postes

Une nouvelle circonscription est créée pour faire face à l'augmentation des effectifs et pour « gagner en proximité avec les enseignant-es »

Le Directeur d'Académie veut renforcer la composition des RASED en implantant quelques moyens supplémentaires : 3 ou 4 créations de postes RASED (E ou G ?)

Pour le redéploiement, ils ne sont pas en capacité de donner « une carte établie des implantations ». Ils y travaillent, avec les IEN, en redéfinissant et en équilibrant les types de prises en charge dans les secteurs. Les écoles de rattachement seront redéfinies. Des fonctionnements inter-circonscriptions sont même envisagés à Bordeaux.

La souplesse est le mot !!!!

De toute façon, ce qui nous est présenté ne ressemble plus au Réseau tel que nous l'avons connu et pratiqué jusque-là. Nous ne serons plus rattachés à une « antenne RASED » mais à la circonscription sans écoles de secteur prédéfinies. Plus de complémentarité recherchée entre les différents membres du RASED, « un RASED n'est plus 1psy/1E/1G ». cela nous a répété plusieurs fois (long échange sur le sujet mais nos arguments n'ont pas été entendus...)

Le redéploiement se fait en fonction des postes existants sur la circo : même s'ils étaient d'accord pour dire qu'ils ne se substituaient pas à l'aide spécialisée pédagogique, les postes PDMQC semblent être mis en concurrence avec ceux des maîtres E : « si dans une école il y a un PDMQC, cela pourrait permettre au maître E d'aller sur un autre secteur », ou sur une circo où il y a plusieurs PDMQC, l'IEN a pu demander un-e maître-esse G... La prévention concernerait moins les maîtres E quand il y a des PDMQC.

Les transformations de postes seraient limitées et concerneraient principalement des départs en retraite ou des postes vacants. Les transferts, plus nombreux, seraient principalement proches de leur implantation d'origine.

Les mi-temps CMPP seront récupérés sur plusieurs années (nous serions le seul département à avoir encore ce genre de postes)

Le traitement des situations se fera au cas par cas. Nous devrions avoir les infos officielles au CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) du 7/02.

## 2- Pôle Ressource

Concernant les disparités de gestion du Pôle Ressource (en fonction des IEN) , il nous est répondu que toutes les circonscriptions n'ont pas les mêmes besoins, d'où les disparités...

Il y a 2 types de difficultés à traiter :

- la difficulté scolaire (qui peut aussi être d'origine sociale) doit être objectivée
- le trouble, le handicap , difficile à gérer à l'école : « il va falloir apprendre à dire NON » nous dit M. LAFONT qui verrait dans nos groupes (en inspection ou examen CAPASH) des enfants qui ne relèveraient pas de notre aide (long échange sur ce thème)

Besoin de revoir la gestion et le traitement des dossiers MDPH pour qu'il y ait plus de fluidité, et moins d'enfants restés en attente d'orientation (notamment ITEP) dans les écoles.

M. LAFONT parle « du savoir-faire des RASED pour le traitement de la difficulté scolaire ». Nous précisons que si nous pouvons aider les collègues pour **nos** élèves, nous ne sommes pas des conseillers-pédagogiques de la difficulté scolaire.

M.DURET présente l'organisation du Pôle Ressource comme non figée :

une réunion avec IEN, RASED, équipe de circo, enseignants référents, directeur de SEGPA..., aurait lieu 1 fois par an pour « critériser, hiérarchiser la difficulté scolaire » « définir une politique d'aide »

Le projet pourrait être de définir des interventions de durée prédéfinie (tel-le intervenant-e sur tel école sur telle période...)

L'IEN devrait pouvoir définir « une feuille route » au 15 septembre (long échange assez tendu sur la période d'observation nécessaire / le début des nouvelles prises en charge en début d'année...)

Nous avons rappelé que le pilotage du RASED ne pouvait se faire sans les personnels comme le prévoit la circulaire de 2014.

M. LAFONT dit qu'il est important que l'enseignant-e de la classe prenne en charge la difficulté de ses élèves : ils vont mettre en place plus de formation continue (recrutement de 30 enseignant-es pour ces remplacements) , pour lui, trop d'élèves sont pris en charge par les RASED.

## 3- frais de déplacement

Une enveloppe de plus de 30 000 euros est réservée aux membres de RASED : elle ne serait pas complètement consommée. Cela doit couvrir les frais kilométriques et non l'usure du véhicule

Les enseignant-es dépassant leur attribution avant la fin de l'année doivent rapprocher de leur IEN pour voir si une régularisation est possible.

## 4- départs en formation rentrée 2017

Option D = 16 (cette année, 60 enseignant-es, souvent jeunes et non formé-es sont sur ce genre de postes)

Option F = 3

Option E = 3

Option G = 2 (couvrent les départs en retraite)

Les 4 postes G transformés en E pour l'année par manque de rééducateurs : même réponse que l'an dernier, il y a des G qui occupent d'autres postes que celui de leur option...

Sur ces 4 postes , 1 ou 2 seront transformés définitivement en E à la rentrée prochaine..